

Lundi 11 et mardi 12 mai 2020

Par téléconférence (en raison de la pandémie à coronavirus et des restrictions de circulation)

RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (OHSC), 2018–2019

1. Le Comité de Santé et Sécurité au Travail du CIRC (OHSC) est composé de 17 membres sélectionnés pour représenter chaque étage de laboratoire, les groupes d'épidémiologie, le Centre de ressources biologiques (BRC), le bâtiment Latarjet et les Services intérieurs (ASO). Le médecin du personnel et la Coordinatrice de la sécurité dans les laboratoires sont également membres du Comité.
2. Le Comité s'est réuni sept fois au cours des années 2018 et 2019. Les procès-verbaux de ces réunions sont disponibles sur l'Intranet.
3. Le Dr Rosita Accardi-Gheit a été nommée Présidente du Comité de Santé et Sécurité au Travail le 1^{er} novembre 2019, remplaçant le Dr Florence Le Calvez-Kelm, qui a été nommée Présidente du Comité directeur des laboratoires (LSC). Le Dr Lynnette Fernandez Cuesta a rejoint le Comité en qualité de représentante du Comité de l'Association du Personnel et le Dr Lamia Tallaa est la nouvelle représentante du 5^{ème} étage (remplaçant le Dr Véronique Bouvard).

A. Bien-être général

4. La sédentarité est l'une des principales causes de mortalité évitable dans les pays développés et doit par conséquent être considérée comme un risque professionnel. Après le succès remporté par le premier challenge du podomètre du CIRC organisé en 2017 afin de lutter contre la sédentarité au travail, le Comité a organisé et lancé une seconde édition innovante qui a été très bien accueillie. La seconde édition du challenge du podomètre a eu lieu du 13 novembre au 8 décembre 2018. A l'instar de la première édition, des groupes constitués de cinq membres du personnel du CIRC ont relevé le défi d'augmenter leur nombre de pas quotidien et de comparer leurs résultats aux 10 000 pas par jour recommandés par l'OMS. La nouveauté résidait dans l'ajout d'énigmes à résoudre, les équipes devant identifier des lieux spéciaux de Lyon et s'y rendre à pied pour les photographier. Cette initiative a rencontré un vif succès, avec 158 participants et 35 202 358 pas réalisés au total. Pendant le challenge du podomètre, l'accès aux étages du Centre (dans la tour principale) par les escaliers est de la tour a été encouragé ; toutefois, à la demande du Comité, les escaliers ouest étaient quant à eux exclusivement réservés à l'évacuation du personnel, en cas de besoin. En 2019, l'initiative « *World's Healthiest Organization* » visant à faire de l'OMS l'organisation la plus saine du monde a été lancée, intégrant un challenge du podomètre ainsi que des conseils de prévention destinés à inciter le personnel de l'OMS à conserver des

comportements sains ou à améliorer ses habitudes. Cette initiative sera encore développée en 2020 et intégrera des conseils de prévention du cancer émanant du CIRC.

5. Conformément à la recommandation de l'OMS d'adopter des habitudes alimentaires plus saines, le Comité de Santé et Sécurité au Travail a demandé le remplacement de certains aliments enrobés de sucre et de sodas par des produits plus sains dans les distributeurs automatiques. L'administration a supprimé tous les aliments sucrés et a interdit les boissons alcoolisées sur tout le site du CIRC.

6. Pendant la période biennale 2018–2019, le Comité de Santé et Sécurité au Travail a procédé, en collaboration avec le Groupe Services de laboratoire et Biobanque (LSB), à l'examen critique de la version mise à jour du Manuel de Sécurité du CIRC et de sa traduction en anglais. Le Manuel de Sécurité a régulièrement fait l'objet de révisions et de mises à jour par le Comité. A la fin de la période biennale, en novembre 2019, dans le but d'encourager l'ensemble du personnel à utiliser ce Manuel et à mieux le connaître, le Comité a proposé de créer un quiz portant sur différents aspects de sécurité généraux ou spécifiques aux laboratoires traités dans ce Manuel afin de tester les connaissances du personnel à ce sujet.

7. L'un des événements les plus regrettables de l'année 2019 a été, pour le Comité, le départ du médecin du personnel, le Dr Chantal Ferracin (le 12 mai 2019). Le Dr Michel Baduraux a provisoirement occupé le poste vacant (du 4 juin jusqu'en septembre 2019). Le 27 septembre, le Dr Caroline Cross, Directrice du Service de la santé et du bien-être au travail (SHWS) au siège de l'OMS, est venue au CIRC afin de rencontrer Mme Dina D'Amico (ancienne Responsable des ressources humaines) ainsi que le Dr Tamás Landeszi (Directeur de l'administration et des finances) et de dresser un « état des lieux » des services médicaux du CIRC. Les aspects relatifs aux cas médicaux sensibles au sein du CIRC (« congé maladie couvert par l'assurance-maladie » (SLIC), procédure de reprise du travail, etc.) ont été évoqués et des modalités ont été identifiées afin d'aider le Centre en attendant que le poste de médecin du personnel soit à nouveau pourvu. Des mesures provisoires visant à garantir le suivi médical du personnel (examens médicaux périodiques, examens médicaux en début et fin de contrat, certificat médical d'aptitude pour les employés travaillant dans les laboratoires, vaccination, etc.) ont été mises en place. A la demande de l'administration, trois médecins et une infirmière du Service de la santé et du bien-être au travail du siège de l'OMS sont venus au CIRC (à cinq reprises) afin d'effectuer des examens et de prodiguer des conseils médicaux à quelque 60 membres du personnel. Au cours de la période biennale 2018–2019, deux sessions de vaccination contre la grippe ont été organisées : une session en 2018 (du 23 octobre 2018 au 7 février 2019), durant laquelle le Dr Ferracin a vacciné 77 personnes, et une seconde session en novembre 2019 organisée par le Service de la santé et du bien-être au travail du siège de l'OMS, durant laquelle 80 personnes ont été vaccinées contre la grippe au CIRC. Le Comité a discuté avec l'administration et la Directrice du besoin urgent de recruter un nouveau médecin du personnel. L'administration a expliqué que ce recrutement constituait une priorité absolue. Après deux procédures de recrutement infructueuses, un temps partiel (à 70%) a été proposé à la place du mi-temps initial (50%) mais là-encore, l'intérêt des candidats qualifiés est resté limité. Alors que le poste était toujours vacant à la fin de l'année 2019, le Directeur de l'administration et des finances a informé le Comité qu'une solution envisageable à long terme pourrait consister à partager, entre le CIRC et l'OMS, le médecin du personnel international devant être recruté pour la nouvelle Académie de l'OMS prévue à Lyon. En attendant,

L'OMS continuera à apporter son soutien au CIRC depuis Genève et le CIRC fera appel à une assistance médicale locale supplémentaire si nécessaire.

8. Le Comité a pris part à certaines discussions portant sur le « Nouveau Centre » du CIRC. Plus spécifiquement, le Comité a fourni (et continuera à fournir) des conseils sur la sécurité en laboratoire et sur les aspects fonctionnels : le Comité a par exemple joué un rôle clé en conseillant le Groupe de travail Nouveau Centre du CIRC sur le matériau de revêtement optimal à utiliser pour les paillasse de laboratoire. Certains membres du Comité ont également pris part aux choix critiques concernant la cafétéria du nouveau bâtiment (par exemple, choix du mode de fonctionnement, c'est-à-dire la livraison de repas tout prêts par opposition à la préparation des repas sur le site).

B. Laboratoires

9. Le Comité de Santé et Sécurité au Travail (ainsi que le Comité directeur des laboratoires) a approuvé de nouvelles procédures de transport des substances biologiques initiées par le Groupe LSB. Ces nouvelles procédures ont été mises en place dans le but de réduire le risque de contamination chimique ou biologique de la surface de l'ascenseur lors du transport vertical, d'un étage à l'autre, de substances et de réactifs de laboratoire, ainsi que celle des espaces (couloirs et bureaux) situés à l'extérieur des laboratoires. L'ancienne procédure qui consistait, pour les chercheurs, à transporter les substances de laboratoire avec des gants dans l'ascenseur de sécurité utilisé par le personnel technique non pourvu de protections appropriées et partagé avec le personnel de laboratoire pour le transport des substances biologiques ou chimiques, n'était pas idéale et a été revue afin d'améliorer la sécurité de tous. La nouvelle procédure a été approuvée par les membres du Comité directeur des laboratoires et une formation destinée à l'ensemble du personnel de laboratoire a été organisée par la Coordinatrice de la sécurité dans les laboratoires, le Dr Villar. Dans le même esprit et afin de réduire le transport de substances et de réactifs de laboratoire d'un étage à l'autre (notamment les gels d'agarose contenant des intercalants d'ADN), certaines des activités de laboratoire ont été redistribuées et une salle commune dédiée aux gels d'électrophorèse a été reconfigurée au 6^{ème} étage. Deux machines de développement exclusivement dédiées aux gels d'agarose ont été installées dans ce laboratoire.

10. Afin de promouvoir le bien-être du personnel, le Comité de Santé et Sécurité au Travail a demandé une formation en ergonomie pour le personnel de laboratoire : cette formation a été bien accueillie (23 personnes y ont assisté).

11. Le Comité a examiné et mis en place en 2019 une nouvelle **procédure d'accueil des visiteurs scientifiques** travaillant dans les laboratoires du CIRC pour une courte durée.

12. Le Comité a soutenu la Coordinatrice de la sécurité dans les laboratoires, le Dr Villar, dans son travail consistant à organiser et à dispenser au personnel de laboratoire une **formation et des cours** sur les risques chimiques et biologiques.

Radioprotection

13. En novembre 2017, le Dr Villar est devenue la nouvelle personne compétente en radioprotection du Centre. Au cours de cette période biennale, elle a renouvelé la convention d'utilisation des radio-isotopes délivrée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui a expiré en mai 2019. En accord avec le Comité de Santé et Sécurité au Travail et le Comité directeur des laboratoires, cette convention n'a pas été renouvelée pour tous les radio-isotopes. Le Dr Villar a signalé le fait que de nombreux radio-isotopes (^{32}P , ^{33}P , ^3H , ^{35}S , ^{14}C) n'avaient pas été utilisés par le Centre depuis de nombreuses années. Elle a également signalé que le Centre ne détenait pas de ^{133}Ba . Le nombre de laboratoires dédiés au travail avec des matières/substances radioactives et inclus dans la convention a également été considérablement réduit. La convention, valide jusqu'au 4 février 2024, inclut uniquement la détention de ^{125}I (et la gestion des déchets correspondants) dans le laboratoire SMHS3 et d'un chromatographe en phase gazeuse contenant une source scellée de ^{63}Ni .

Autorisation concernant les organismes génétiquement modifiés (OGM)

14. L'autorisation d'utiliser des organismes génétiquement modifiés (OGM) délivrée par la Commission de Génie Génétique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été renouvelée jusqu'au 14 juin 2024. Cet organisme vérifie la conformité des installations, la sécurité des conditions de travail et la bonne gestion de l'élimination des déchets en fonction de la classification des OGM utilisés.

Incidents et accidents

15. Accident et identification d'une situation potentiellement dangereuse pour le personnel de laboratoire au cours de la période biennale : après la tentative de deux étudiants en doctorat de manipuler l'autoclave installé dans le service de laverie (laboratoire 803) sans autorisation ou formation préalable adéquate et compte tenu du risque que représente une telle situation, l'accès au service de laverie a été limité en verrouillant la porte et en fournissant les clés à un nombre restreint de personnes de chaque groupe de laboratoire (un contrôle d'accès par badge a été envisagé avant d'être exclu en raison de son coût trop élevé). Dix accidents du travail ont été signalés au cours de la dernière période biennale : des accidents en laboratoire sans gravité (6), des accidents lors du trajet (3) et un accident dans l'un des ascenseurs (1). Les circonstances de chaque accident ont été évaluées et des rectifications ont été apportées, le cas échéant, afin de prévenir les risques de récurrence.